



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 513 – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

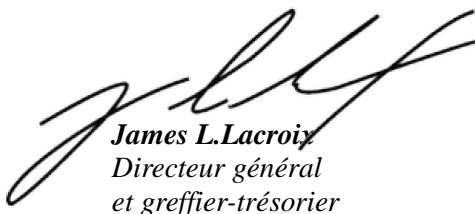
AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 14 juin 2022 à 20h00, le conseil municipal a adopté le *règlement no.513 relatif à la démolition d'immeubles* qui vise à régir la démolition de certains immeubles par des personnes physique comme morales de droit public ou privé conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, Chapitre A-19.1)

Le règlement entre en vigueur suite à la réception du certificat de conformité délivré par la MRC des Jardins-de-Napierville.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des règlements. Il est également possible de le consulter aux bureaux municipaux les lundi, mercredi et vendredi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 21^e jour de juillet 2022.


James L. Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télééc. : (450) 245-7824



Saint-Cyprien-de-Napierville

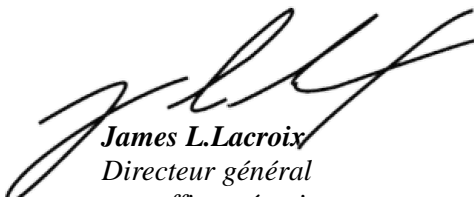
info@st-cyriendenapierville.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 513 – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Je soussigné, Directeur général & greffier-trésorier, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public relatif à l'adoption du règlement ci-haut mentionné à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 9 heures et 11 heures ce 21^e jour de juillet 2022.

En foi de quoi, j'émet ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 21^e jour de juillet deux mille vingt-deux.


James L. Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télec. : (450) 245-7824